

Compte rendu CSASD 71 du 26/02/2026

Début de séance déclaration de Unsa, FSU et FnecFPFO

Réponse de Madame la DASEN :

Le quorum est atteint mais pas de vote.

Pour les DHG c'est une première étape. La procédure est la suivante le rectorat fait des prévisions d'effectifs puis la DASEN peut amender ces prévisions et peut disposer d'une réserve pour « amortir » les différences d'effectifs. Donc la ventilation est entre les mains du rectorat et la DASEN n'a la main que sur 2% de ces ventilations. Elle prévoit de faire une révision en juin pour ajustement.

Elle a donné la liste des collèges qui auront un peu plus d'heures postes :

Autun (La châtaigneraie + 12 HP)

Chagny (+28 HP)

Chalon C. Chevalier + 9 HP

Chalon Doisneau : +30 HP

Cuiseaux : +12 HP

La clayette : +23 HP

Louhans collège Vincenot : +26 HP

Lugny +11,5 HP

Mâcon : Pasteur + 19 HP

Montchanin : +17 HP

St Marcel : + 12 HP

Tournus : +20 HP

Ce qui fait **230 HP** en plus. Elle a affirmé qu'elle ne pourra plus aider les établissements qui ont eu ses heures ajoutées et elle garde une réserve en juin seulement pour les établissements qui dépasseraient les seuils.

Elle reconnaît que le budget est contraint mais qu'elle doit le répartir de manière équitable.

Notre commentaire :

- Pas de vote démonstration que l'administration veut se passer de l'avis de OS et surtout parce qu'elle sait que ces dotations sont inacceptables.

Passage en force comme le fait le gouvernement avec le 49.3

- Dotation malgré ces quelques miettes qui reste inacceptable puisque l'unique critère pour avoir des moyens supplémentaires sera le seuil de 32 élèves !
- Quelles seront ces priorités au mois de juin ?
- Il faut donc que les établissements continuent à demander des heures, des postes car les contraintes budgétaires sont délétères pour les élèves et les personnels.
- C'est un budget d'austérité qu'elle répartie de manière équitable.

La DASEN a présenté le dispositif « collèges accompagnés » pour 21 collèges dont les résultats au brevet sont insuffisants. 3 collèges devraient s'y ajouter et ce dispositif est encore différent de celui annoncé par le ministre (« collègue en progrès ») qui concerne 6 collèges en Saône et Loire.

Notre commentaire :

Des dispositifs pour plus de la moitié des collèges du département donc reconnaissance de difficultés que l'administration se garde bien de résoudre par des moyens supplémentaires et suffisants ? De qui se moque -t-on ?

Fin de séance question de FO sur les classes défense qui se multiplient au niveau national. Dans le département ce sont 10 classes (8 en collèges essentiellement sur le niveau 3^o) et 2 en lycée.

Notre commentaire :

dans notre résolution de l'AG départementale, considérant que l'école ne doit pas être un lieu d'embrigadement, nous nous opposons à ces dispositifs.

Note : Le résumé se concentre sur les interventions du SNFOLC 71.